

RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Année 2016

Le présent rapport est rédigé en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le décret n°2015-1827 du 30 novembre 2015.

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2016	3
LES PRINCIPALES ACTIONS PROJETEES EN 2017	5
LES CHIFFRES-CLES 2016	6
INDICATEURS TECHNIQUES.....	7
1. Territoire desservi et compétences exercées	7
1.1. Territoire desservi	7
1.2. Population intercommunale	8
1.3. Compétences exercées	8
2. La collecte des déchets	12
2.1. Population desservie par la collecte en régie	12
2.2. Organisation de la Pré-collecte	12
2.3. Collecte en porte à porte	15
2.4. Collecte en points d'apport volontaire	21
3. Traitement des déchets	23
3.1. SIRTOMAD	23
3.2. Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)	23
3.3. Centre de tri	24
3.4. Centre d'enfouissement	24
3.5. Traitement des déchets verts	25
3.6. Traitement du verre	25
3.7. Traitement des textiles	26
3.8. Traitement des encombrants et des DEEE	26
4. Déchèteries	27
4.1. Population desservie par les déchèteries	27
4.2. Localisation des déchèteries et déchets acceptés	28
4.3. Fréquentation des déchèteries	29
4.4. Destination, traitement et tonnages des déchets	30
5. Amélioration tri et réduction des déchets	34
5.1. Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	34
5.2. Réduction des déchets à la source	34
6. Personnels et matériels mobilisés pour assurer la collecte des déchets	37
7. Les usagers et le service	38

8.	Evolution des tonnages et des ratios	39
9.	Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	43
9.1.	Actions environnementales :	43
9.2.	Actions liées aux conditions de travail :	43
INDICATEURS FINANCIERS		44
1.	Montant annuel global des dépenses et des recettes du service déchets	44
2.	Approche analytique des coûts	45
3.	Modalités de financement	46
3.1.	Redevance Spéciale	46
3.2.	TEOM	47
3.3.	La vente de composteurs	47
3.4.	La vente des sacs noirs	47
4.	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat ..	47
5.	Les principales dépenses d'investissement	48

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2016

Actions	Pilote	Avancement
Extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques	SIRTOMAD	Fait le 1 ^{er} janvier 2016
Recrutement d'un chef de collecte	CCTC	Arrivé le 1 ^{er} février 2016
Déménagement de l'encadrement dans l'extension de la maison de l'intercommunalité	CCTC	Fait le 7 mars 2016
Renouvellement d'une benne à ordures ménagères 19 T	CCTC	Fait le 10 mars 2016
Rénovation du vestiaire des équipes de collectes du secteur de Moissac	CCTC	Fait en avril 2016
Réparation de la toiture et des douches de la déchèterie Saint Béart	CCTC	Fait en mai 2016
Mise en place de l'accueil téléphonique des usagers	CCTC	Fait le 4 avril 2016
Contrôle périodique ICPE des déchèteries	CCTC	Fait le 29 et 30 juin 2016
Renouvellement du marché de composteurs	CCTC	Fait le 12 juillet 2016
Renouvellement du marché de bacs	CCTC	Fait le 28 juillet 2016
Reprise de la gestion du parc de bacs en régie	CCTC	Fait le 1 ^{er} août 2016
Relance de la vente de composteurs individuels à prix réduits	CCTC	Fait le 9 août 2016
Renouvellement du marché de traitement des encombrants issus des déchèteries	CCTC	Fait le 1 ^{er} octobre 2016
Mise en place du programme Elise dans les écoles (collecte trimestrielle du papier)	SIRTOMAD	Fait le 5 septembre 2016
Recrutement d'un Directeur des Services Techniques	CCTC	Arrivé le 17 octobre 2016
Fin du fini parti pour les agents de collecte	CCTC	Fait le 10 octobre 2016
Recrutement d'un agent de collecte	CCTC	Arrivé le 1 ^{er} novembre 2016
Mise en place d'une filière pour le bois traité à la déchèterie Saint Béart	CCTC	Fait le 15 décembre 2016
Mise en place d'une borne textile sur la commune de Lizac	CCTC	Fait le 21 décembre 2016

AR PREFECTURE

082-218201127-20171219-CM20171219_23-DE

Regu le 22/12/2017

Préparation de la future fusion des intercommunalités

CCTC

2ème semestre 2016

LES PRINCIPALES ACTIONS PROJETEES EN 2017

Actions	Pilote	Echéance
Création de la Communauté de Communes Terres des Confluences	CCTC	1 ^{er} janvier 2017
Reprise de la compétence Traitement des déchets pour les communes de La Ville Dieu du Temple et de Saint Porquier	CCTC	1 ^{er} janvier 2017
Installation et mise en service d'un logiciel de suivi et de guidage des véhicules de collectes	CCTC	Mai 2017
Audit de gestion du service des déchets	CCTC	Mai 2017
Etude d'optimisation des déchèteries intercommunales	CCTC	Mai 2017
Validation d'un nouveau règlement de collecte	CCTC	Juin 2017
Etude sur la mise en place de la redevance spéciale	CCTC	Août 2017
Harmonisation de la régie de collecte et des déchèteries suite à la fusion des intercommunalités	CCTC	Septembre 2017
Renouvellement du polybenne des déchèteries	CCTC	Septembre 2017
Renouvellement du marché de sacs jaunes	CCTC	Septembre 2017
Optimisation des tournées de collecte	CCTC	Septembre 2017
Mise en place d'un marché d'entretien des bennes à ordures ménagères	CCTC	Septembre 2017
Mise en place d'un logiciel de gestion du parc de bacs	CCTC	Octobre 2017
Etude sur la mise en place de point d'apports volontaires enterrés dans le centre-ville de Moissac	CCTC	Novembre 2017
Etude sur la réduction et la valorisation des déchets végétaux	CCTC	Décembre 2017
Guide de délimitation de la compétence entre EPCI et communes : répartition entre collecte et propreté	CCTC	Décembre 2017

LES CHIFFRES-CLES 2016

16 340 T	quantité de déchets produits par la CCTC sur les communes de Boudou, Castelsarrasin, Lizac et Moissac
3,31 M€ TTC (investissement compris) <i>2,69 M€ TTC en 2015</i>	engagés par la CCTC pour la collecte et le traitement des déchets produits sur les communes de Boudou, Castelsarrasin, Lizac et Moissac
3,45 M€ TTC (investissement compris) <i>2,85 M€ TTC en 2015</i>	engagés par la CCTC pour la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal
289 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les ordures ménagères sur les communes de Boudou, Castelsarrasin, Lizac et Moissac
52 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les collectes sélectives hors verre sur les communes de Boudou, Castelsarrasin, Lizac et Moissac
26 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour le verre sur les communes de Boudou, Castelsarrasin, Lizac et Moissac
224 kg/hab/an	ratio en kg/hab/an pour les déchèteries sur les 6 communes de la CCTC
591 kg/hab/an	production total de déchets en kg/hab/an sur les communes de Boudou, Castelsarrasin, Lizac et Moissac

1. Territoire desservi et compétences exercées

1.1. Territoire desservi

Créée par arrêté préfectoral en juin 1999, après l'organisation d'un référendum local, la Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac était constituée de deux communes d'égale importance.

En octobre 2013, quatre nouvelles communes (Durfort-Lacapelette, Montesquieu, Boudou et Lizac) ont été intégrées au périmètre de la Communauté de Communes.

Par délibération du Conseil Communautaire du 4 décembre 2014, validée par un arrêté préfectoral du 16 janvier 2015, la Communauté de Communes est dorénavant renommée « **Terres de Confluences** », dénommée ci-après la CCTC.

La CCTC se localise en Région Occitanie, à l'ouest du département du Tarn et Garonne. Ce territoire se caractérise par un positionnement géographique assez privilégié. Desservi notamment par l'A62, il se situe à 68 km de la capitale régionale, Toulouse (soit 50 mn de trajet), à 22 kilomètres de Montauban (soit 24 mn) et 52 km d'Agen (soit 33 mn).



Cartes de situation de la CCTC

Le territoire desservi s'étend sur environ 162 km².

Depuis le 1^{er} janvier 2017, période non abordée par le présent rapport, la Communauté de Communes Terres de Confluences a fusionné avec la Communauté de Communes Sère Garonne Gimone et s'est étendue aux communes de La Ville Dieu du Temple et de Saint-Porquier, pour former la **Communauté de Communes Terres des Confluences**. Cette nouvelle collectivité assure la compétence gestion et traitement des déchets depuis cette date.

1.2. Population intercommunale

La partie financière du présent rapport étant basée sur le compte administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale pour le compte administratif 2016 (décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016). Les populations choisies pour les années précédentes suivent la même règle.

Communes de la CCTC	Population totale	répartition de la population
Boudou	730	2 %
Castelsarrasin	14 216	47 %
Durfort-Lacapelette	949	3 %
Lizac	518	2 %
Moissac	12 980	43 %
Montesquieu	790	3 %
Total	30 183	100 %

1.3. Compétences exercées

L'intervention de la CCTC pour la Collecte et le Traitement des déchets relève d'une compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » définie par l'arrêté Préfectoral n° 82-2015-12-29-001 portant modification des statuts de la CCTC.

Cette compétence est exercée par la CCTC sur le territoire de ses six communes membres pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées, les déchets verts, les encombrants et les déchetteries.

La mise en œuvre de cette compétence est réalisée directement en régie ou par la mise en œuvre de conventions de prestations de services ou d'adhésions à d'autres regroupements intercommunaux.

Communes de la CCTC	Collecte	Traitement	Déchèterie
Boudou	Gestion directe	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS
Castelsarrasin			
Durfort-Lacapelette	Adhésion SIEEOM du Sud Quercy		SIEEOM + Gestion directe + Convention EMMAÜS
Lizac	Gestion directe	Adhésion SIRTOMAD	Gestion directe + Convention EMMAÜS
Moissac			
Montesquieu	Adhésion SMEEOM Moyenne Garonne		

La CCTC a délégué la compétence « traitement » des déchets au SIRTOMAD (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets) pour les communes de [Boudou](#), [Castelsarrasin](#), [Lizac et Moissac](#). Ce syndicat exerce également des missions de communication sur le tri et la prévention des déchets (animations scolaires, animateurs de tri...).

Pour la commune de [Montesquieu](#), la CCTC adhère au [SMEEOM Moyenne Garonne](#) pour la « collecte » et le « traitement » des déchets.

Pour la commune de [Durfort-Lacapelette](#), la CCTC adhère au [SIEEOM du sud Quercy](#) pour la « collecte » et le « traitement » des déchets, ainsi que pour l'accès aux déchetteries.

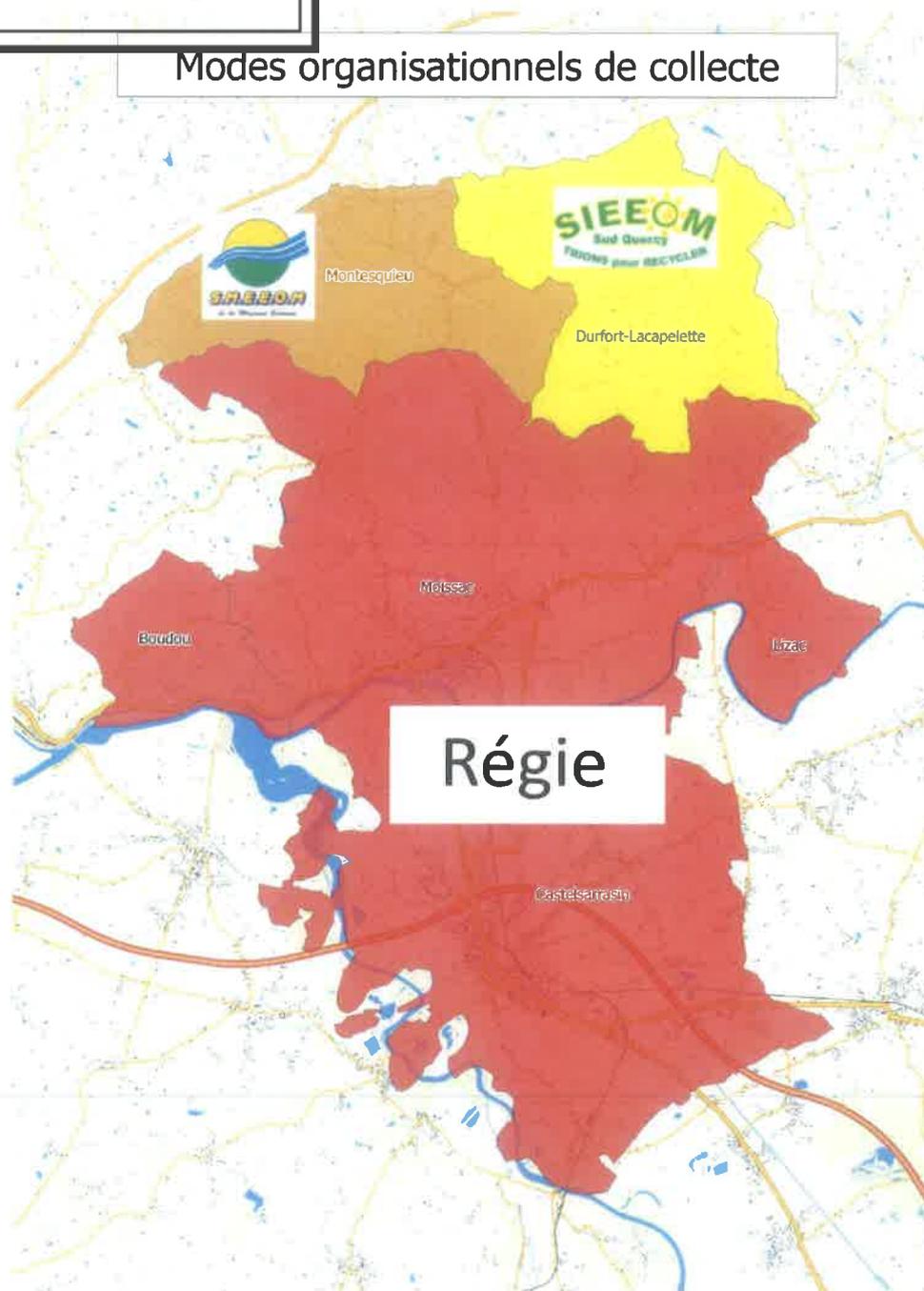
Les éléments concernant la compétence « collecte » et « traitement » pour les communes de Durfort-Lacapelette et Montesquieu sont respectivement disponibles dans les rapports annuels du SIEEOM du sud Quercy et du SMEEOM Moyenne Garonne.

Les éléments concernant la compétence « traitement » pour les communes Boudou, Castelsarrasin, Lizac et Moissac sont disponibles dans le rapport annuel du SIRTOMAD.

Filière Compétences	OM résiduelles	Collecte sélective	Verre	Déchets verts	Encombrants
Pré - Collecte	Régie	Régie	Régie	/	/
Collecte	Régie	Régie	SIRTOMAD	Régie	Régie
Transfert/transport	SIRTOMAD	SIRTOMAD	/	/	/
Traitement	SIRTOMAD	SIRTOMAD	SIRTOMAD	Régie	Régie

Répartition des compétences de collecte et de traitement des déchets pour les communes en régie

Modes organisationnels de collecte



Le service "Déchets" de la CCTC assure les missions suivantes :

- la fourniture et l'entretien du matériel de pré-collecte (sacs, cabas, bacs, points d'apports volontaires),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective des emballages recyclables (plastiques, cartons, boîtes de conserve...) ainsi que des journaux, publicités, revues et magazines,
- la collecte des déchets verts dans les secteurs urbains de Castelsarrasin et Moissac,
- la collecte des encombrants à domicile,
- la collecte du verre, en points d'apport volontaire,
- la collecte des Textiles, Linge, Chaussures (TLC), en points d'apport volontaire,
- les collectes de déchets assimilés aux déchets ménagers : déchets des commerces et des déchets valorisables des zones d'activités, déchets du marché, déchets des métiers de bouche....
- la communication concernant la collecte des déchets,
- la vente de composteurs,

la gestion des déchèteries intercommunales.

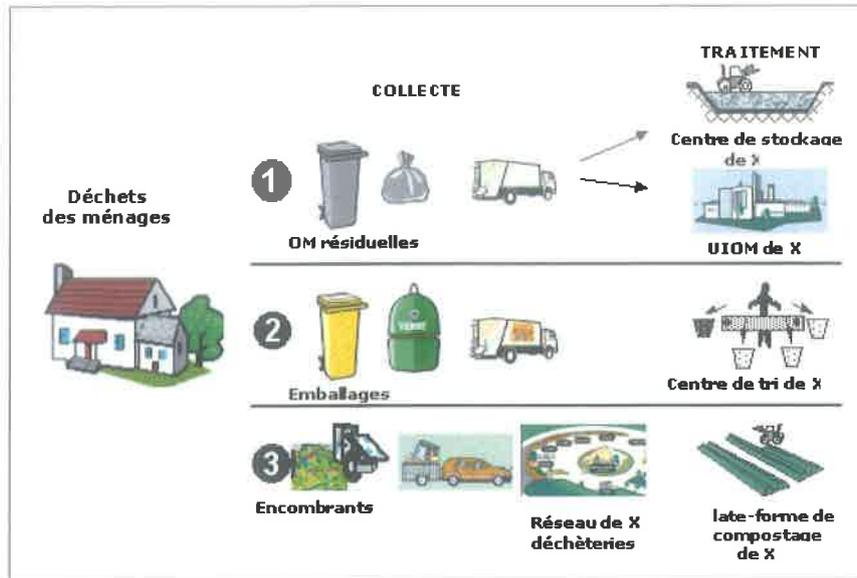


Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers

Le présent chapitre décrit l'organisation de la collecte effectuée en gestion directe par la CCTC. La CCTC n'a pas adopté de règlement de collecte permettant d'établir les bases communautaires applicables à l'accomplissement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

2.1. Population desservie par la collecte en régie

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Boudou	730	2,6 %
Castelsarrasin	14 216	50,0 %
Lizac	518	1,8 %
Moissac	12 980	45,6 %
Total	28 444	100,0 %

2.2. Organisation de la Pré-collecte

La CCTC est compétente en matière de pré-collecte. Elle met à disposition gratuitement les contenants de collecte adaptés à l'organisation du service :

Type de collecte	Sacs	Bacs	Point de regroupement (bacs 4 roues)	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)
Ordures ménagères		X	X	
Collecte sélective	X	X	X avec cabas	
Verre				X

2.2.1. Les sacs jaunes

Les sacs jaunes sont destinés uniquement aux habitants qui posent directement leur sac de collecte sélective sur le trottoir et n'ont pas accès à un bac collectif ou individuel.

En 2016, la CCTC a distribué environ **5000 rouleaux de sacs jaunes**.

Une distribution annuelle de sacs jaunes a été organisée :

- du 22 au 24 février 2016 au centre culturel pour les habitants de Moissac,
- du 6 au 8 juin 2016 à la halle occitane pour les habitants de Castelsarrasin.

Les sacs jaunes pour les communes de Boudou et Lizac sont distribués par les communes.

Un accueil permanent tenu par les mairies permet de distribuer les sacs jaunes aux nouveaux arrivants.

2.2.2 La gestion du parc de bacs

On dénombre environ **15 000 bacs** répartis sur le territoire, pour la collecte des ordures ménagères ou du tri issu de la collecte sélective.

Depuis juillet 2016, la CCTC assure en régie la gestion du parc de bac à déchets. Le service dispose d'un véhicule utilitaire pour réaliser les livraisons et les interventions de réparations.

Les demandes de réparations et livraison de bacs à déchets sont réceptionnés par l'accueil de la Communauté de Communes. Les interventions sont réalisées dans un délai moyen de 15 jours. Les réparations les plus courantes concernent les roues.

Quelques chiffres pour 2016 :

Nouvelles dotations de bacs ou mis en complément	140
Bacs échangés (pour un volume plus grand ou plus petit)	65
Bacs cassés et remplacés	25
Bacs réparés	11
Total des interventions	241

2.2.3. Les points de regroupements

Les points de regroupement permettent d'assurer la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif dans les zones d'habitat diffus, ou pour les voies où les manœuvres des bennes à ordures ménagères sont impossibles ou dangereuses.

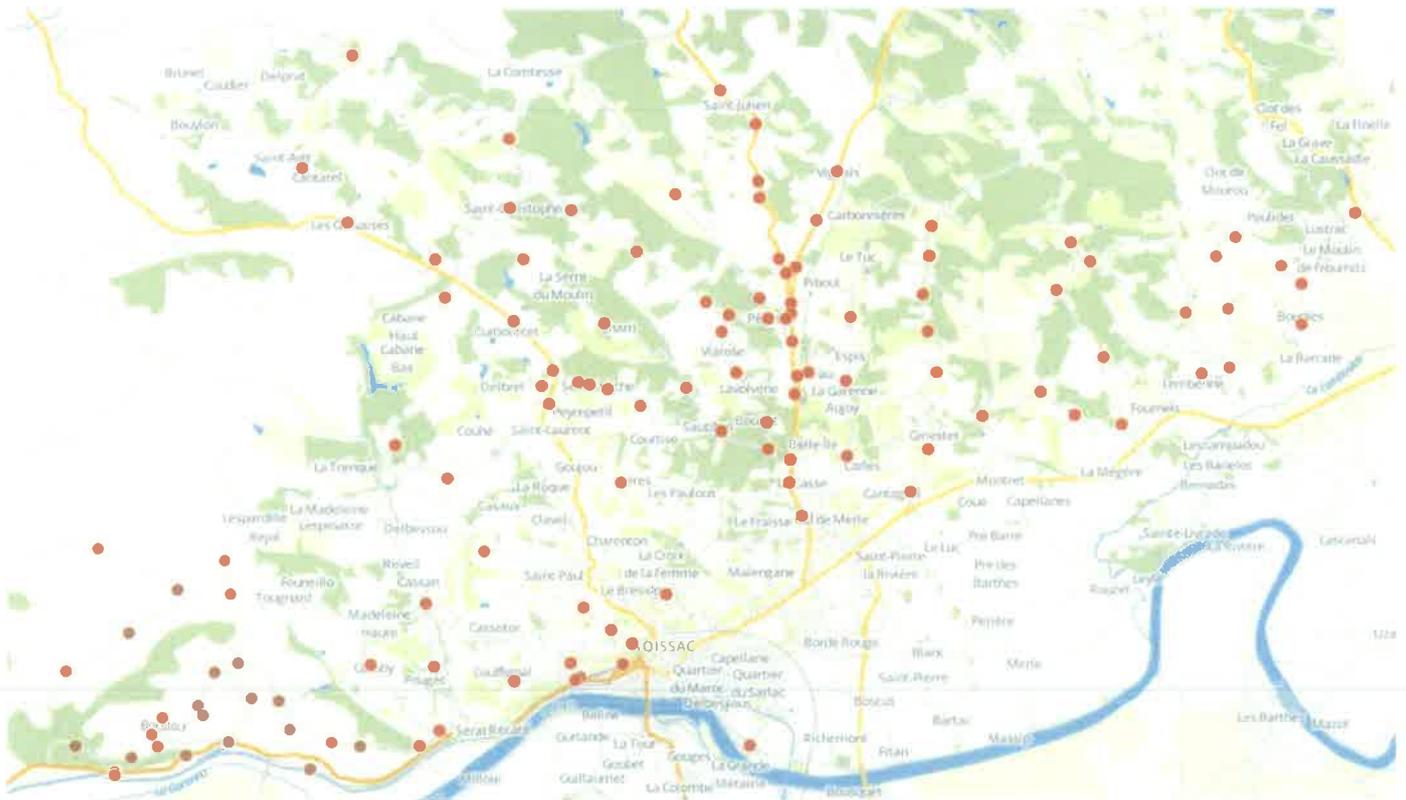
La mise en place des points de regroupement, l'entretien et le lavage des bacs sont réalisés par la CCTC. L'entretien des abords des points de regroupements est réalisé par les communes.

Un cabas de tri réutilisable est fourni à chaque foyer pour le transport des emballages jusqu'au bac de regroupement.

Nom de la commune	Secteur	Nombre de points de regroupements
Boudou	Hors bourg	25
Castelsarrasin	Aucun	0
Lizac	Commune entière	20
Moissac	Secteur « Campagne »	95
Total		140



Point de regroupement à Moissac.



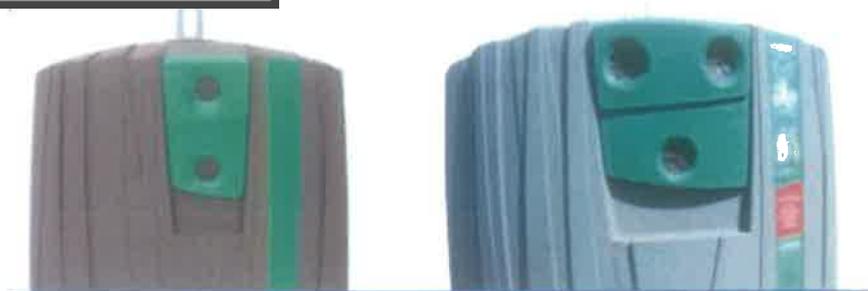
Carte des points de regroupement sur les communes de Boudou et Moissac

2.2.4. Les points d'apports volontaires (PAV)

Verre :

La CCTC met à disposition 98 colonnes à verre sur le territoire des 4 communes gérées directement.

Nom de la commune	Nombre de PAV verre
Boudou	3
Castelsarrasin	42
Lizac	2
Moissac	51
Total	98



La CCTC a acheté en 2016 de nouveaux modèles de colonnes à verre.

Textile :

Les PAV pour les textiles, linge et chaussures (TLC) sont mis à disposition gracieusement de la CCTC par le Relais 82 sur l'ensemble du territoire intercommunal.



Nom de la commune	Nombre de PAV TLC
Boudou	0
Castelsarrasin	9
Durfort-Lacapelette	1
Lizac	1
Moissac	7
Montesquieu	1
Total	19

2.3. Collecte en porte à porte

2.3.1. Collecte des ordures ménagères et du sélectif

La CCTC effectue en régie des collectes en porte à porte ou en bacs de regroupement des ordures ménagères et assimilées et des déchets recyclables. Il existe 9 secteurs de collecte sur l'ensemble des communes de la régie.

	Collecte en sacs	Collecte en bacs individuels	Collecte en bacs de regroupements collectifs
Fréquence	OM : 2 fois par semaine CS : 1 fois par semaine	OM : 1 fois par semaine CS : 1 fois par quinzaine	/
Secteurs	Boudou : Bourg Castelsarrasin : Centre-ville Moissac : Centre-ville	Boudou : Bourg Castelsarrasin : hors centre-ville Moissac : pavillonnaire	Boudou : hors bourg Lizac Moissac : Coteaux

(OM = Ordures ménagères – CS = Collecte sélective)

En 2016, **8 230 tonnes d'Ordures ménagères** et **1 486 tonnes de tri sélectif** ont été collectées (y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets des communes).

Le ratio d'ordures ménagères produites en 2016 est de **289 kg/an/hab.**, il est en baisse (-3,87%) par rapport à 2015. Les ratios de collecte sélective et de verre sont également en baisse.

Cette baisse des ratios de déchets produits en 2016 peut s'expliquer par une assiette de population prise en compte réactualisée avec les derniers recensements de population.

Le territoire de la Communauté de Communes comprend également des collectes spécifiques.

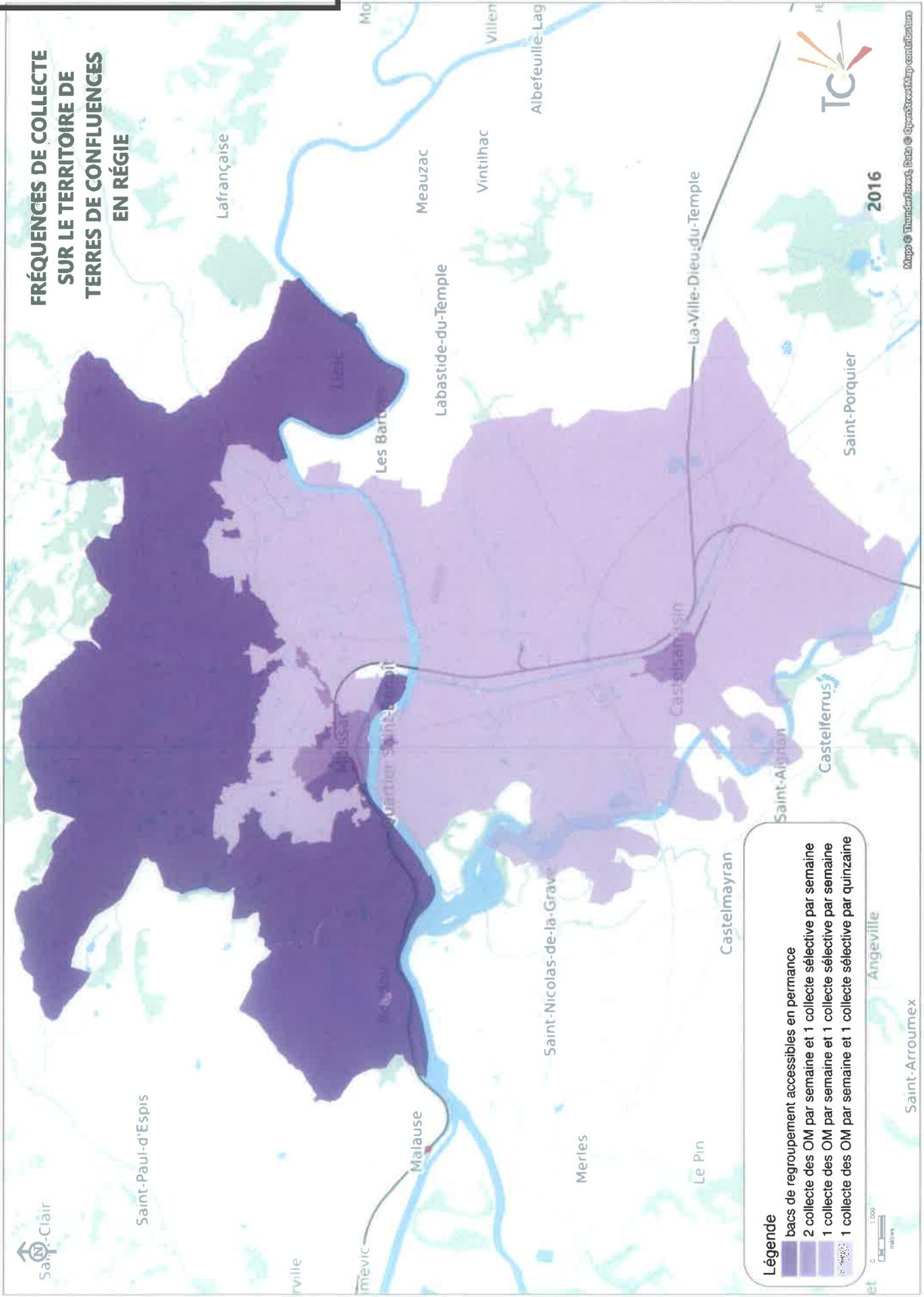
Le terrain municipal de camping de Moissac fait l'objet d'une collecte de mai à août, une fois par semaine en mai et deux fois par semaine en juillet et août.

De plus, il existe 2 aires d'accueil des gens du voyage (AAGV) sur la commune de Castelsarrasin :

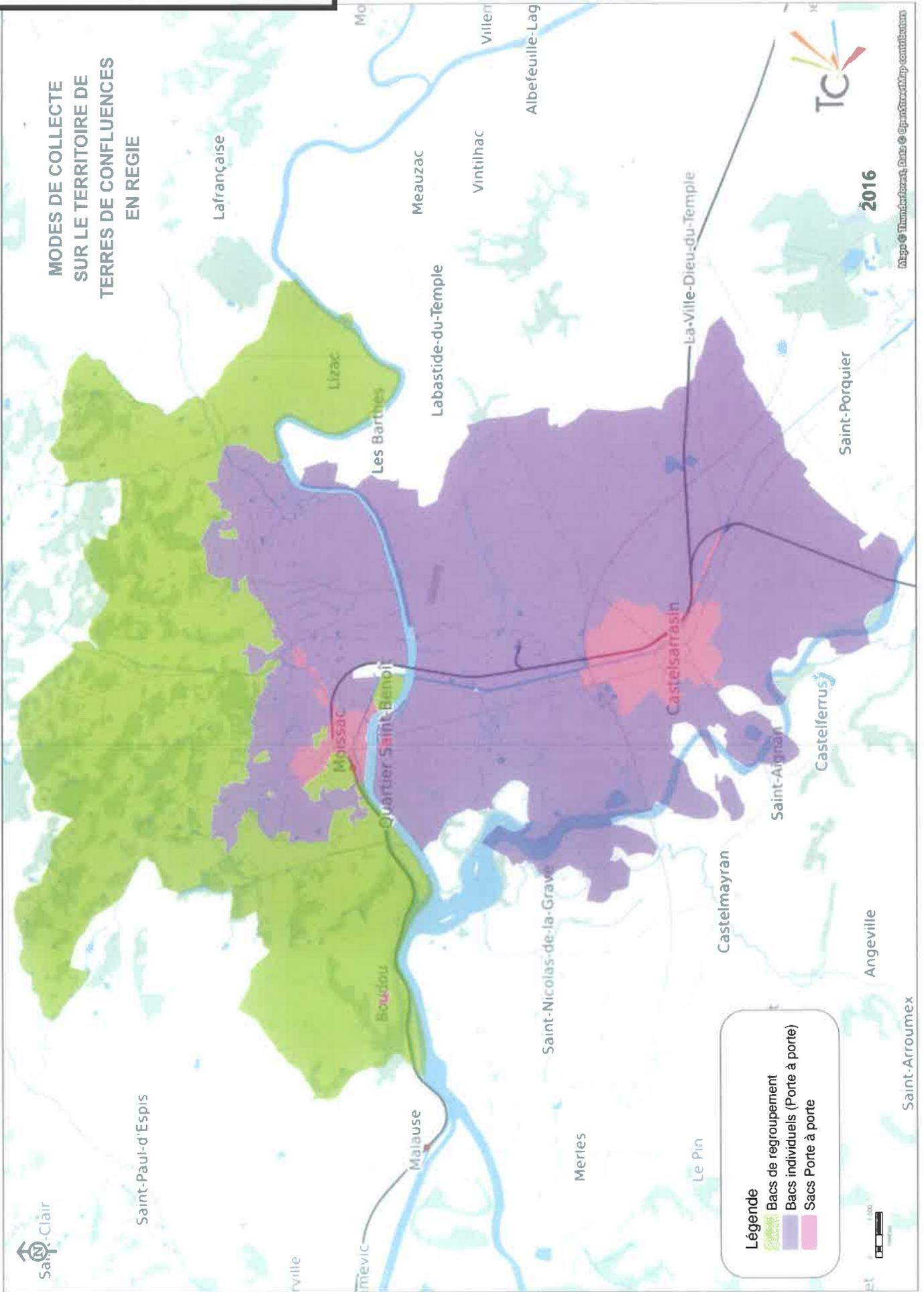
- l'aire d'accueil de la Verdoulette,
- l'aire de grand passage du Maniou.

Elles sont équipées d'un caisson étanche pour les ordures ménagères, collecté chacun 2 fois par semaine. 72,64 T de déchets ont été collectés sur ces aires d'accueil en 2016.

FRÉQUENCES DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE DE TERRES DE CONFLUENCES EN RÉGIE



**MODES DE COLLECTE
SUR LE TERRITOIRE DE
TERRES DE CONFLUENCES
EN REGIE**



Légende

- Bacs de regroupement
- Bacs individuels (Porte à porte)
- Sacs Porte à porte

TC
2016
Mapa & Thematicat, Data & Spunstroofmap.com/banane

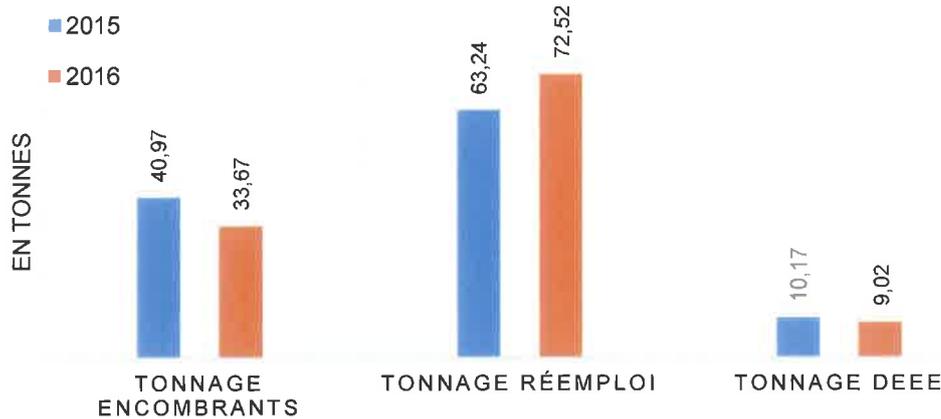
2.3.2 Collecte des encombrants, des DEEE et du réemploi

Les encombrants en fin de vie, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et le réemploi sont collectés sur rendez-vous, à domicile.

La CCTC a conventionné avec Emmaüs 82 pour la réalisation de cette collecte sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les tonnages indiqués proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.

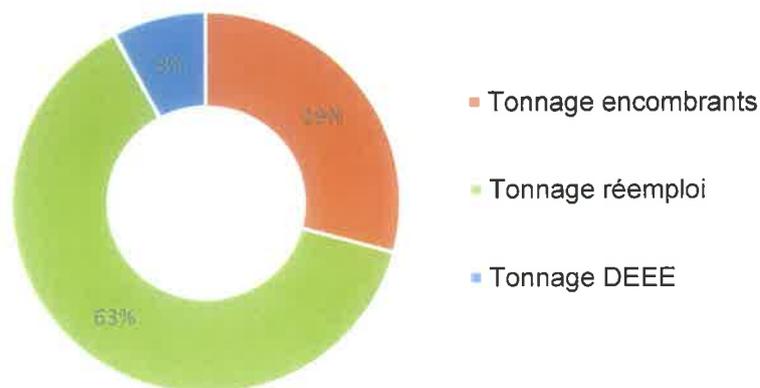
Les tonnages collectés sont en légère augmentation entre 2015 et 2016. Les tonnages d'encombrants ont fortement diminué alors que les tonnages de réemploi ont fortement augmenté. La baisse du tonnage d'encombrants en 2016 s'explique par la mise en place d'une filière de recyclage spécifique pour l'ameublement.

Evolution des tonnages collectés sur Rdv



Données : Emmaüs 82

Répartition des produits collectés sur Rdv en 2016



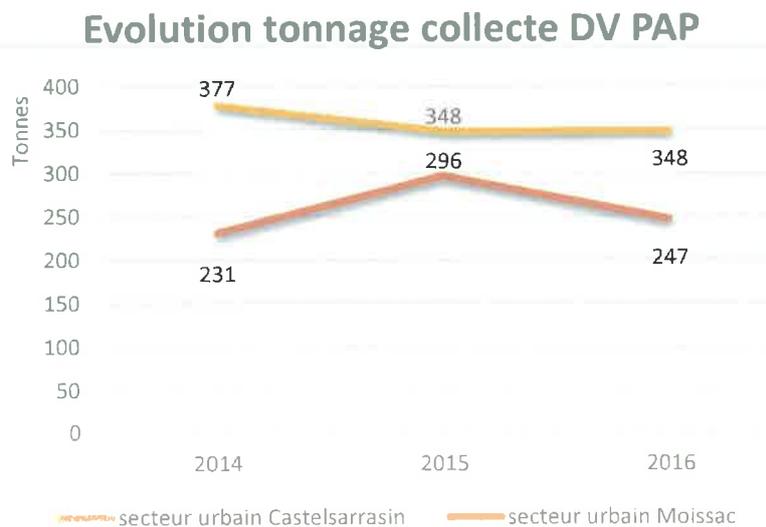
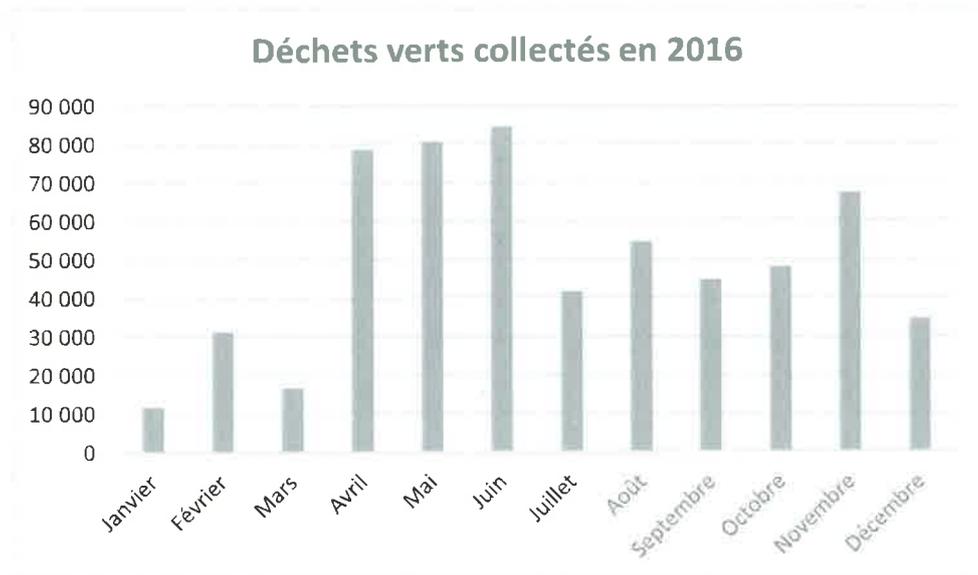
Données : Emmaüs 82

2.3.3. Collecte des déchets verts

Les centres urbains de Castelsarrasin et de Moissac sont collectés en porte à porte une fois par semaine pour les déchets verts (déchets de jardins, branchages, tontes, tailles, feuilles mortes, fanes...). La population desservie est d'environ 11 600 habitants.

Les contenants de collecte ne sont pas fournis par la CCTC. Ils sont au libre choix des usagers, ils doivent cependant ne pas dépasser 250 L, être réutilisables et pouvoir se vider facilement. Les sacs poubelles en plastiques sont interdits à la collecte.

Les déchets verts collectés sont ensuite traités par une plateforme de compostage privée.



Les évolutions de tonnages annuelles sont fortement liées aux changements des conditions climatiques d'une année à l'autre. Il existe également une forte variabilité interannuelle liée à la saisonnalité de ce type de collecte.

2.3.4 Collecte des déchets non-ménagers et assimilés

La CCTC collecte actuellement les déchets des ménages, mais également les déchets assimilés produits par des professionnels, administrations ou établissements non assimilables à des particuliers.

Ces déchets ne font pas l'objet de collectes spécifiques.

La redevance spéciale prévue par l'article L. 2333-78 du code général des collectivités territoriales n'a pas été mise en œuvre.

2.4. Collecte en points d'apport volontaire

2.4.1. Collecte du verre

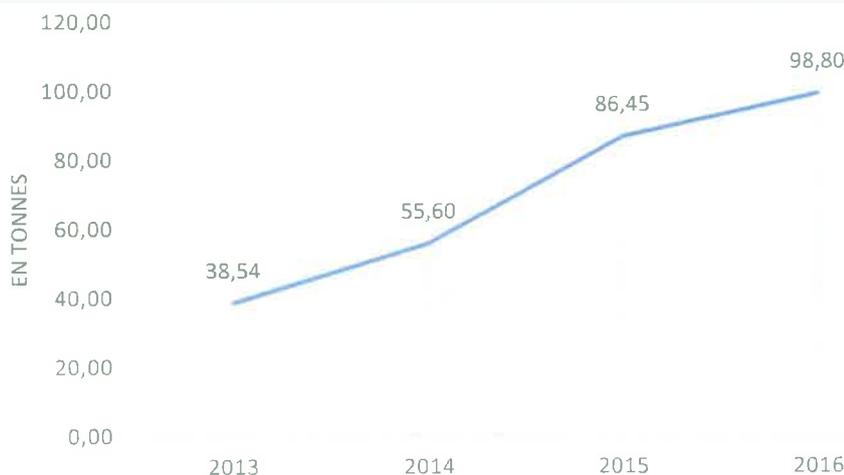
La collecte des points d'apport volontaire du Verre fait partie des missions déléguées au SIRTOMAD. Les colonnes à verre sont collectées en fonction de leur taux de remplissage par un prestataire privé (entreprise CARCANO) en contrat avec le SIRTOMAD. La fréquence est à minima de 15 jours.

En 2016, **730 tonnes de verres** ont été collectées, soit une baisse de 2,78 % par rapport à l'année 2015.

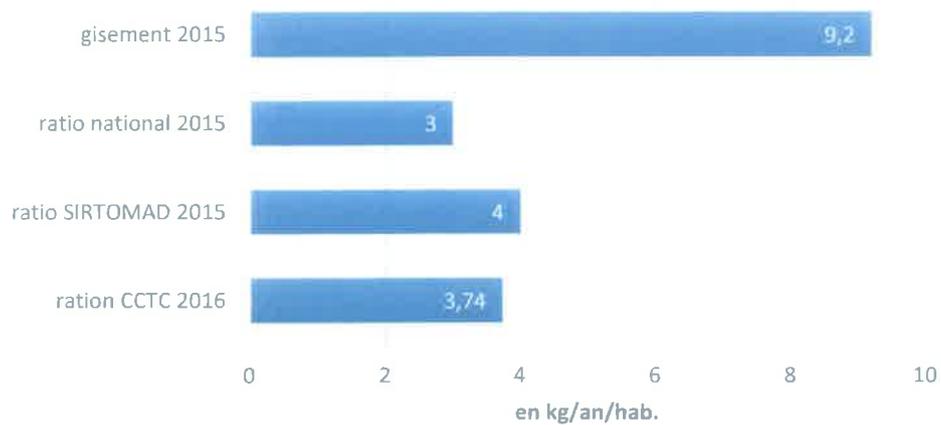
2.4.2. Collecte des textiles

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) sont collectés en points d'apport volontaire. 16 bornes sont disponibles sur le territoire de la régie. Elles ont permis de collecter environ **99 tonnes** de TLC en 2016 soit **3,74 kg/an/hab.**

Tonnage TLC



comparatif des productions de TLC



3.1. SIRTOMAD

La CCTC adhère au **SIRTOMAD** pour le traitement des déchets ménagers collectés sur son territoire. Ce syndicat regroupait en 2016, trois collectivités du Tarn et Garonne :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA),
- la Communauté de Communes Terres de Confluences (CCTC)
- la Communauté de Communes Sère Garonne Gimone (CCS2G)

Son siège est situé rue de l'Hôtel de Ville - BP 764 - 82013 Montauban Cedex.

Les compétences du SIRTOMAD sont :

- le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement,
- leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire
- la valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous-produits (vente de chaleur, matériaux ...)

Nom de la collectivité	Nombre de délégués titulaires	Nombre d'habitants *
GMCA	13	69 843
Terres de Confluences	8	29 960
Sère Garonne Gimone	2	6520
Total	23	106 323

*données INSEE population municipale 2015

Les éléments techniques et financiers de ce syndicat sont consultables dans son rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de gestion des déchets, non transmis à ce jour.

3.2. Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)

Les ordures ménagères collectées sont majoritairement incinérées à l'UIOM située sur la commune de Montauban. Cette installation est la propriété du SIRTOMAD et confiée par le biais d'une délégation de service public conclue le 1^{er} janvier 2007 avec **SUEZ R&V ENERGIE**.

L'UIOM de Montauban, d'une capacité de traitement de 35 000 tonnes/an, est constituée d'une ligne d'incinération de capacité 5t/h à PCI 1 600 kcal/kg. Elle fonctionne 7 jours sur 7 et emploie aujourd'hui 20 personnes (dont un apprenti à la maintenance). Le personnel d'exploitation est réparti en 3 postes.

Les éléments techniques et financiers de ce délégataire sont consultables dans son rapport annuel de délégation, disponible auprès du SIRTOMAD ou de la CCTC.



Incinérateur de Montauban

Les déchets issus de la collecte sélective sont orientés vers le centre de tri de la société DRIMM à Montech (82), dans le cadre d'un marché public conclu par le SIRTOMAD avec ce prestataire.

Le Centre de Tri des emballages ouvert en 1997 est dédié au tri des emballages collectés de manière séparative auprès des particuliers. Il a été modernisé à plusieurs reprises. La chaîne de tri associe préparation mécanique des déchets, tri balistique et tri optique afin de séparer automatiquement des différents composants en vue de leur recyclage. Les emballages triés deviennent des matières premières secondaires à destination des filières de recyclage. Depuis sa création, plus de 120 000 T d'emballages ont été triés et valorisés.

Totalement remanié en 2012, il est aujourd'hui l'un des plus performants du grand sud-ouest, et dispose des moyens technologiques pour trier tous les emballages plastiques (et non plus les seuls flacons et bouteilles).

En 2013 et 2014, la DRIMM a accompagné plusieurs collectivités dont le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (via le SIRTOMAD) pour participer à l'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques menée par l'éco-organisme Eco-Emballages.

Cette expérimentation positive a permis, en 2016, de mettre en place l'extension des consignes de tri des plastiques sur le territoire de la CCTC.



Chaîne de tri de la DRIMM

3.4. Centre d'enfouissement

Les déchets ne pouvant être incinérés ou valorisés à l'issue du tri réalisé sur les collectes sélectives sont orientés vers le centre d'enfouissement technique de la société DRIMM à Montech (82), dans le cadre d'un marché public conclu par le SIRTOMAD avec ce prestataire.

Les encombrants issus des déchèteries sont également orientés vers ce site de traitement.

Les déchets réceptionnés sur le site sont stockés dans des alvéoles étanches. Les lixiviats liés à la décomposition des déchets sont récupérés par pompage dans les alvéoles, transitent par des bassins étanches et sont ensuite traités par osmose inverse.

Les effluents gazeux sont valorisés en biogaz. Naturellement riche en méthane, il représente une source

d'énergie verte. Au 1er trimestre 2009, la DRIMM a mis en service une importante plate-forme de valorisation assurant la production d'électricité à partir du biogaz récupéré sur le site. Toute l'électricité produite est réinjectée sur le réseau ERDF.

Le site bénéficie à ce titre d'une TGAP réduite.

3.5. Traitement des déchets verts

Les déchets verts collectés en régie par la CCTC, mais également sur les deux déchetteries, sont orientés vers la plate-forme de compostage de l'APAG Environnement située sur la commune de Castelsarrasin (82), dans le cadre d'un marché public conclu par la CCTC avec ce prestataire.

Ces déchets sont valorisés et transformés en produits revendus par ce prestataire.

Le compost produit par APAG Environnement respecte la norme NFU 44-051. Il peut être utilisé en agriculture biologique.



Plateforme de compostage de Castelsarrasin

3.6. Traitement du verre

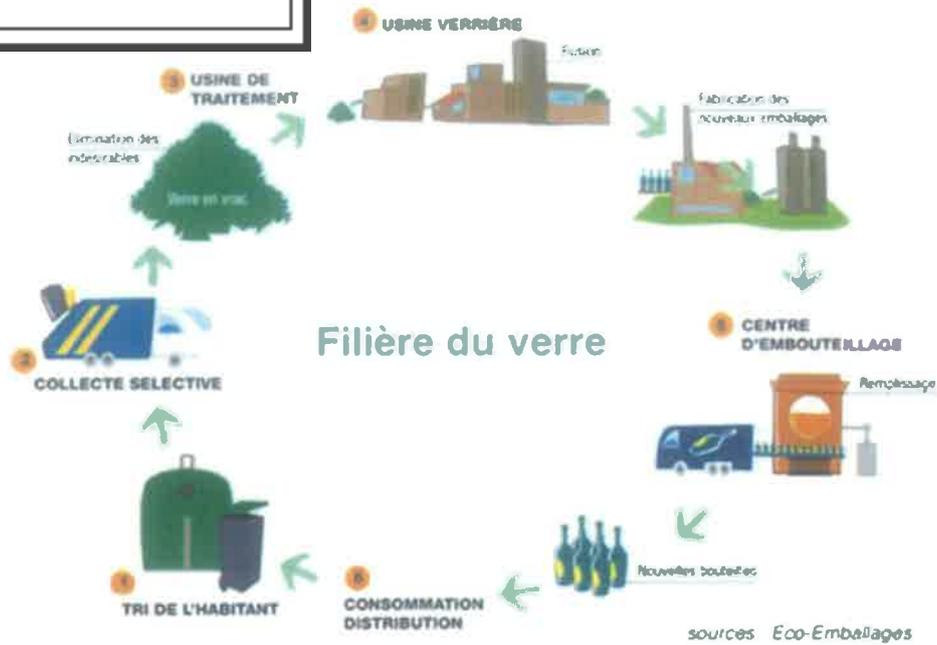
Le verre collecté en points d'apport volontaire est orienté vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (81), dans le cadre d'un marché public conclu par le SIRTOMAD avec Briane Environnement.

Briane Environnement est le seul traiteur de verre sur Midi Pyrénées. Depuis 1978, il recycle le verre ménager pour la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

Le calcin (verre traité) est utilisé par la VOA en matière première secondaire.

Le verre blanc est séparé du verre ménager grâce à la technologie des tris optiques.

Briane Environnement traite annuellement **120 000 T** de verre de diverses d'origines (ménager, verre industriel, verre bâtiment et verre automobile).

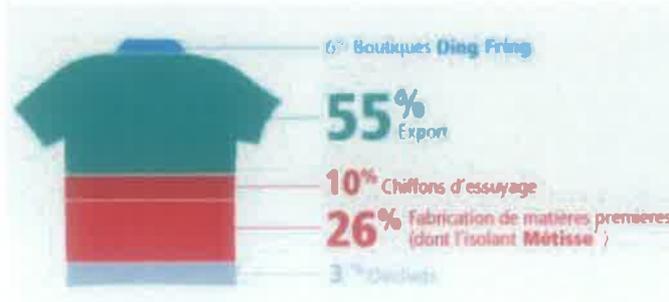


3.7. Traitement des textiles

Les textiles, linge et chaussures collectés en points d'apport volontaire, sont orientés vers un centre de tri textile du Relais, dans le cadre d'une convention conclue par la CCTC avec le Relais 82.

Seul opérateur industriel à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile en France, de la collecte au réemploi / recyclage, le Relais a développé un véritable process industriel. En privilégiant la gestion en propre de toute la filière, il garantit à la fois une continuité de service, la création d'emplois en France et un bilan carbone optimisé.

Le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité :



*La seconde
vie des
textiles
au Relais*

3.8. Traitement des encombrants et des DEEE

Les encombrants collectés en porte à porte par Emmaüs sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique de la société DRIMM (voir chapitre 3.4.).

Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) collectés sont orientés vers des plateformes de démantèlement et dépollution en vue d'une valorisation matière et d'une régénération.

4.1. Population desservie par les déchèteries

La compétence « déchèterie » est exercée pour l'ensemble des 6 communes du territoire intercommunal. Les habitants de Durfort-Lacapelette ont accès aux déchèteries du SIEEOM du Sud Quercy et aux déchèteries intercommunales.

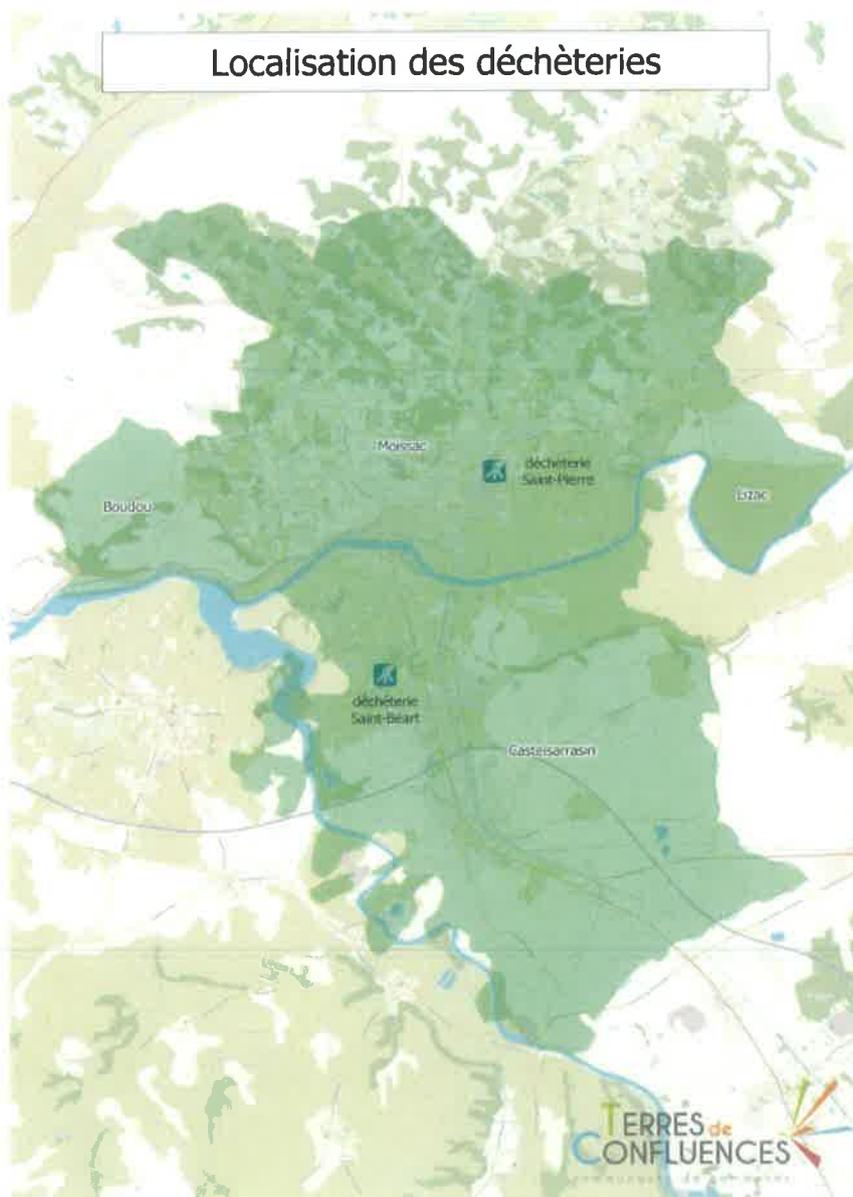
Les habitants de Montesquieu n'ont pas accès aux déchèteries du SMEEOM Moyenne Garonne mais ont accès aux déchèteries intercommunales.

La population prise en compte est la population totale légale pour le compte administratif 2016 (décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016) de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Les populations choisies pour les années précédentes suivent la même règle.

Nom de la commune	Population totale	répartition de la population
Boudou	730	2 %
Castelsarrasin	14 216	47 %
Durfort-Lacapelette	949	3 %
Lizac	518	2 %
Moissac	12 980	43 %
Montesquieu	790	3 %
Total	30 183	100 %

4.2. Localisation des déchèteries et déchets acceptés

La CCTC possède deux déchèteries sur le territoire intercommunal.



Déchèterie Saint Béart

298 chemin de Castelus
Saint Béart, Castelsarrasin

☎ : 05 63 32 44 07

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi : 9h-18h

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie Saint Pierre

Route de l'avenir
ZI Saint Pierre, Moissac

☎ : 05 63 05 02 61

Horaires d'ouverture : le lundi : 14h-17h

du mardi au samedi : 9h-17h

Fermée les lundis matins, dimanches et les jours fériés

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement aux particuliers 6 jours sur 7, sous réserve d'inscription. Elles sont ouvertes aux professionnels, sur inscription de manière payante.

Les déchèteries possèdent des bennes permettant la récupération des produits suivants :

- réemploi
- gravats
- déchets verts
- bois non traités
- bois traités (St Béart seulement)
- métaux
- cartons
- journaux, revues (St Béart seulement)
- verre
- textiles, linges, chaussures
- huile de vidange
- huile de friture
- déchets diffus spécifiques (peintures, solvants...)
- ameublement
- encombrants
- bouteille de gaz
- extincteurs
- piles et accumulateurs
- batteries
- déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- radiographies médicales
- cartouches d'encre
- lampes
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Les déchèteries sont gérées pour le haut de quai (accueil des usagers) par Emmaüs 82. Le transfert des bennes de déchèterie vers les sites de traitement est réalisé par Emmaüs avec un véhicule mis à disposition par la CCTC.

Le bas de quai (traitement des déchets) est géré pour une partie en régie et pour l'autre par Emmaüs 82.

4.3. Fréquentation des déchèteries

2016	PROFESSIONNELS				PARTICULIERS			
	St Béart		St Pierre		St Béart		St Pierre	
	Moyenne journalière	Total	Moyenne journalière	Total	Moyenne journalière	Total	Moyenne journalière	Total
Janvier	8	200	3	75	61	1 500	54	1 296
Février	10	250	5	125	98	2 500	78	1 872
Mars	12	312	5	130	102	2 860	88	2 112
Avril	15	390	8	208	104	2 860	89	2 136
Mai	16	384	10	240	119	2 880	98	2 352
Juin	15	390	8	208	138	3 640	119	2 858
Juillet	12	300	6	150	155	4 000	117	2 808
Août	10	260	5	130	189	4 940	147	3 528
Septembre	15	390	10	260	118	3 120	89	2 136
Octobre	14	364	10	260	117	3 120	87	2 088
Novembre	14	336	7	168	109	2 640	78	1 872
Décembre	10	270	5	135	53	1 485	45	1 080
Totaux et moyennes 2016	13	3 846	7	2 089	114	32 712	91	26 138

Fréquentation mensuelle des déchèteries en 2016

Les fréquentations indiquées proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.

44 Destination, traitement et tonnages des déchets

Nature	Repreneurs	Mode de traitement
Ameublement	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	démantèlement valorisation matière et valorisation énergétique
Ampoules et tubes fluo	ARTEMISE - 10160 VULAINES	Valorisation matière / régénération
Batteries	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	retraitement de l'acide et récupération du plomb et de l'aluminium valorisation matière
Bois non traités (classe A)	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie valorisation matière et valorisation énergétique
Bois traité (classe B)	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	panneaux de particules et chaufferie valorisation matière et valorisation énergétique
Cartons	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière
Cartouches d'encre	Les ateliers du bocage - 15 Rue de l'Étang - 79140 Bretignolles	valorisation matière et réutilisation
DASRI	Novergie - 786 avenue de Grasseras - 82000 Montauban	valorisation énergétique
DDS - hors Eco DDS	Triadis services - ZI du terroir, 27 avenue Léon Jouhaux 31140 St Alban	valorisation énergétique ou régénération
DDS - Eco DDS	EOVAL - 1 chemin de la Fibat - 31 390 Lafitte-Vigordane	valorisation énergétique ou régénération
Déchets verts	APAG Environnement - 300 chemin de Castelus - 82100 Castelsarrasin	compostage
DEEE - froid	FRIGOPOLIS ZAC de Gabardie- 1 impasse Marthe Conda - 31200 Toulouse	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - PAM	ENVIE 2E - 19, 21 Avenue du bois vert - 31120 Portet sur Garonne	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - Ecrans	SARL R2D2 - SITA Sud-ouest - ZI Berdoulet - 32500 Fleurance	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
DEEE - hors froid	AFM Recyclage - Chemin de la Plaine - 31770 Colomiers	démantèlement et dépollution valorisation matière et régénération
Encombrants	Drimm - 3525 Route de Lavilledieu - 82700 Montech	Elimination par enfouissement
Ferraille	Decons SA - 33290 LE PIAN MEDOC	valorisation matière
Gravats	Sablière du val d'agenais - Mondou - 82340 Saint-Loup	concassage
huile de vidange	Carmausine de récupération - Zone Industriel Centrale - 81400 Carmaux	Régénération des huiles
Métaux non ferreux	Emmaüs 82 - Le Paulet Haut, Domaine de la Panouille - 82290 La Ville Dieu Du Temple	valorisation matière
Papier	Soulard - ZI La Boulbène - 47300 Villeneuve-sur-Lot	valorisation matière

Files	PAPREC D3E Guitalens - 9 Chemin du Potiers - 81220 GUITALENS - L'ALBAREDE	valorisation matière et régénération
Radiographies	Association	valorisation matière
Textiles	Le Relais 82 - ZA Du Rival - 82130 Lafrançaise	valorisation matière et réemploi
Verre	Verrerie ouvrière d'Albi - 9 Rue François Arago - 81000 Albi	valorisation matière

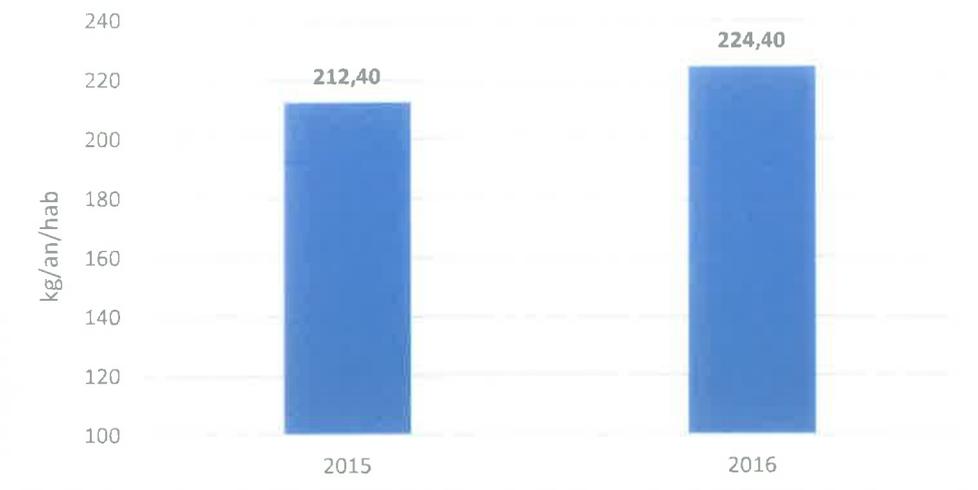
Tonnages des déchets collectés dans les déchèteries de la CCTC

Matériaux	tonnages 2015			tonnages 2016			% tonnages	evolution 2015 / 216		
	Saint Béart	Saint Pierre	Total 2015	Saint Béart	Saint Pierre	Total 2016		Saint Béart	Saint Pierre	Total 2016
Ammeublement *				142,33		142,33	2%			
Ampoules et tubes fluos	0,52	0,36	0,87	0,36	0,34	0,70	0%	-4%		-20%
Bois non traités (classe A)	71,26	58,96	130,22	89,46	60,14	149,60	2%	2%	2%	15%
Cartons *	75,22	76,27	151,49	76,42	50,5	126,92	2%	2%	-34%	-16%
DASRI		0,17	0,17	0,03	0,26	0,29	0%		55%	75%
DDS	28,91	17,69	46,59	27,23	15,81	43,04	1%	-6%	-11%	-8%
Déchets verts	1351,78	536,56	1 888,34	1 320,92	500,94	1 821,86	27%	-2%	-7%	-4%
DEEE *	553,13		553,13	581,88		581,88	9%	5%		5%
Encombrants	1 137,68	721,72	1 859,40	1 058,78	716,50	1 775,28	26%	-7%	-1%	-5%
Ferraille *	180,70	122,99	303,69	183,94	123,39	307,33	5%	2%	0%	1%
Gravats	890,26	464,69	1354,95	1147,80	539,92	1 687,72	25%	29%	16%	25%
Huile de vidange	6,75	5,04	11,79	4,86	5,85	10,71	0%	-28%	16%	-9%
Métaux non ferreux *	19,15	10,73	29,88	10,97	7,53	18,50	0%	-43%	-30%	-38%
Papier *	22,07		22,07	49,72		49,72	1%	125%		125%
Piles	1,05	1,10	2,15	0,54	0,75	1,29	0%	-49%	-32%	-40%
Textiles *	13,91		13,91	18,46		18,46	0%			33%
Verre	27,09	15,22	42,31	24,79	12,55	37,34	1%	-8%	-18%	-12%
TOTAL	4 379,47	2 031,49	6 410,96	4 738,49	2 034,48	6 772,97	100%			8%
Réemploi électroménager froid *	15,2		15,2	15,6		15,6		3%		3%
Réemploi électroménager hors froid *	257		257	255		255		-1%		-1%
Cartouches d'encre *			5803			3310				-43%
Réemploi divers *	6190	5475	11665	5658	5020	10678		-9%	-8%	-8%

* tonnages fournis par Emmaüs 82 dans son bilan d'activité.

Les tonnages des déchèteries est de 6 773 T, soit une augmentation de 8% par rapport à 2015.

Ratio déchèteries



5. Amélioration tri et réduction des déchets

5.1. Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

Les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à la source sont menées par le SIRTOMAD. Un animateur est spécifiquement dédié au territoire de la CCTC et l'ensemble des animateurs du SIRTOMAD peuvent être amenés à participer à des opérations de communication de grandes ampleurs sur le territoire.

Les principales actions en 2016 ont été :

- Les animations scolaires,
- La sensibilisation du grand public,
- La communication sur l'extension des consignes de tri des plastiques,
- La promotion du compostage.



Mémo tri sur l'extension des consignes de tri des plastiques

L'ensemble des actions menées est détaillé dans le rapport annuel du SIRTOMAD.

5.2. Réduction des déchets à la source

La prévention des déchets vise à réduire les quantités de déchets produits. La prévention est complémentaire des actions de tri et de recyclage des déchets.

La réduction des déchets est une compétence transférée au SIRTOMAD. Celui-ci, a été nommé en 2015, lauréat de l'appel à projet territoire « zéro déchets zéro gaspillage ». Le syndicat veut ainsi poursuivre ses actions engagées, dans la continuité de son programme de prévention mené depuis 2010. L'objectif est de devenir un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets.

Il a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage ;
- donner une seconde vie aux produits ;
- recycler tout ce qui est recyclable.

La CCTC concoure à la mise en œuvre du programme « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » (ZDZG) sur son territoire.



5.2.1. Vente de composteurs individuels

Le développement du compostage domestique est une action majeure issue du plan de prévention des déchets du SIRTOMAD.

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, la CCTC achète des composteurs et les revends la moitié du prix d'achat à ses habitants.

4 modèles de composteurs individuels sont proposés à la vente. Pour acquérir un composteur les particuliers peuvent venir les retirer à la maison de l'intercommunalité sur rendez-vous.

En 2016, 53 composteurs ont été vendus par la CCTC. Au total, depuis le démarrage de l'opération en 2010, la CCTC a vendu 616 composteurs. Un bio seau et un guide du compostage sont fournis avec le composteur.

Le tarif de vente des composteurs en 2016 est fixé à :

- 20 € le composteur plastique 345 L et son bio-seau,
- 35 € le composteur plastique 830 L et son bio-seau,
- 33 € le composteur bois 400 L et son bio-seau,
- 38 € le composteur bois 570 L et son bio-seau.

Commune	de 2011 à 2014	2015	2016
Boudou		0	1
Castelsarrasin		8	34
Durfort-Lacapelette		0	1
Lizac		0	1
Moissac		5	16
Montesquieu		0	1
Total	550	13	53
Total cumulé			616

Vente de composteurs

Le nombre de composteurs vendus en 2016 a fortement augmenté suite à la relance de la communication sur cette opération.

L'Ademe considère qu'un composteur permet de détourner 150 kg/an/hab. de déchets. En 2016, le compostage individuel aurait donc permis de détourner 92,4T de déchets fermentescibles sur le territoire de la CCTC.

5.2.2. La recyclerie

Une recyclerie est adossée à la déchèterie Saint Béart depuis son ouverture en avril 2009. Deux ateliers de réparations permettent de remettre en état sur place le gros électroménager et le petit électroménager.

La déchèterie Saint Pierre est équipée d'un local de récupération de vieux objets pouvant avoir une seconde vie.

Les objets récupérés pour le réemploi sont mis à disposition de la Communauté Emmaüs qui les revend dans le cadre de ses magasins.

	2015		2016	
	St Béart	St Pierre	St Béart	St Pierre
Réemploi électroménager froid	47 unités	/	46 unités	/
Réemploi électroménager hors froid	257 unités	/	255 unités	/
Poids en tonne électroménager froid	15,2 T	/	15,6 T	/
Réemploi divers *	6 190 m3	5 475 m3	5 658 m3	5 020 m3

* vaisselle, bibelot, matériaux, jouet, livre, disques, matériel jardin, motoculture, outil, mobilier, informatique

En 2016, environ 10 678 m³ d'objets de réemploi divers ont pu être détournés du flux des déchets traités dans les deux déchèteries.

Les tonnages indiqués proviennent du bilan d'activité d'Emmaüs.

6 Personnels et matériels mobilisés pour assurer la collecte des déchets

Agents de collecte	21,57 ETP
Chef de collecte	1 ETP
	depuis février 2016
Responsables et administratifs	2 ETP
Total	24,57 ETP

Chaque équipage de collecte est composé d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Les équipes de collecte sont hébergées dans des locaux mis à disposition par la Mairie de Castelsarrasin (ateliers municipaux) et la Mairie de Moissac (entrepôt Duchayne).

La CCTC dispose de 11 bennes à ordures ménagères pour assurer la collecte des déchets et d'un polybenne pour le transfert des bennes de déchèterie.

L'âge moyen des bennes à ordures ménagères est de 10,4 ans.

7. Les usagers et le service

Les usagers peuvent s'adresser à la maison de l'intercommunalité pour tous renseignements concernant les déchets. Depuis le 4 avril 2016, un accueil physique et téléphonique propre à la Communauté de Communes a été mis en place.

Accueil physique :

Maison de l'intercommunalité
2006 route de Moissac, BP 50046
82102 CASTELSARRASIN Cedex
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15

Contact en 2016 :

Téléphone : 05 63 95 56 00
Mail : accueil@terresdesconfluences.fr

Contact en 2017 :

Téléphone : 05 63 95 56 40
Mail : services.techniques@terresdesconfluences.fr

En 2016, un calendrier de collecte a été diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants de Castelsarrasin et Moissac pour les informer des reports de collecte lors des jours fériés.

Localité	Jours de Collecte	Informations générales
Castelsarrasin / Artigales Castelsarrasin, Artigales, Courbevoie, Le Jardi	Collecte des sacs noirs le jeudi et le vendredi Collecte des sacs jaunes le mercredi	Point de dépôt des sacs jaunes : Maison de l'intercommunalité, BP 50046, Moissac
Barzac / Cadouang Barzac, Cadouang, St-Jean, Moissac	Collecte des sacs jaunes le jeudi Collecte des sacs jaunes le mercredi tous les 15 jours, semaines paires	Point de dépôt des sacs jaunes : Maison de l'intercommunalité, BP 50046, Moissac
St-Basile St-Basile, St-Basile, St-Basile, St-Basile	Collecte des sacs jaunes le mardi Collecte des sacs jaunes le mercredi tous les 15 jours, semaines impaires	Point de dépôt des sacs jaunes : Maison de l'intercommunalité, BP 50046, Moissac
St-Germain / La Magde St-Germain, La Magde, St-Germain, La Magde	Collecte des sacs jaunes le mardi Collecte des sacs jaunes le jeudi tous les 15 jours, semaines impaires	Point de dépôt des sacs jaunes : Maison de l'intercommunalité, BP 50046, Moissac
Moissac Nord Moissac Nord, Moissac Nord, Moissac Nord, Moissac Nord	Collecte des sacs jaunes le vendredi Collecte des sacs jaunes le jeudi tous les 15 jours, semaines paires	Point de dépôt des sacs jaunes : Maison de l'intercommunalité, BP 50046, Moissac
Campagne	Les sacs de pré-collecte sont à déposer dans les bacs de regroupement collectés jaunes les plus proches du domicile. Les sacs noirs sont à déposer dans les	Point de dépôt des sacs jaunes : Maison de l'intercommunalité, BP 50046, Moissac

Collecte des déchets ménagers et recyclables sur la commune de Moissac						
JOURS FERIÉS ANNÉE 2016		Nécessaire Moissac				
Exemple de jour férié	Jour de collecte de remplacement	Moissac	Barzac / Cadouang / St-Basile	St-Germain / La Magde	Moissac Nord	Castelsarrasin
Lundi 28 mars 2016 : Espace	Impaire	Mardi 29 mars	OH	OH		
Jeu 5 mai 2016 : Ascension	paire	Mercredi 4 mai				OH
Lundi 18 mai 2016 : Fête du Travail	paire	Mardi 17 mai	OH	OH		
Jeu 14 juillet 2016 : Fête Nationale	paire	Mercredi 13 juillet				OH
Lundi 15 août 2016 : Assommoir	Impaire	Mardi 18 août	OH	OH		
Mardi 1 ^{er} novembre 2016 : Toussaint	paire	Lundi 11 novembre			OH	OH
Vendredi 11 novembre 2016 : Armistice	Impaire	Jeu 10 novembre Lundi 14 novembre	OH			OH

Des communiqués de presses ont été réalisés régulièrement pour informer les usagers des changements de collecte.

8 Evolution des tonnages et des ratios

Les ratios de déchets produits en kg/an/hab. ont diminué de 4,86 % entre 2009 et 2015. Cette baisse est la concrétisation des efforts de réduction des déchets réalisés dans le cadre du programme de prévention des déchets et la mise en place de la conteneurisation en 2014 pour 4000 foyers.

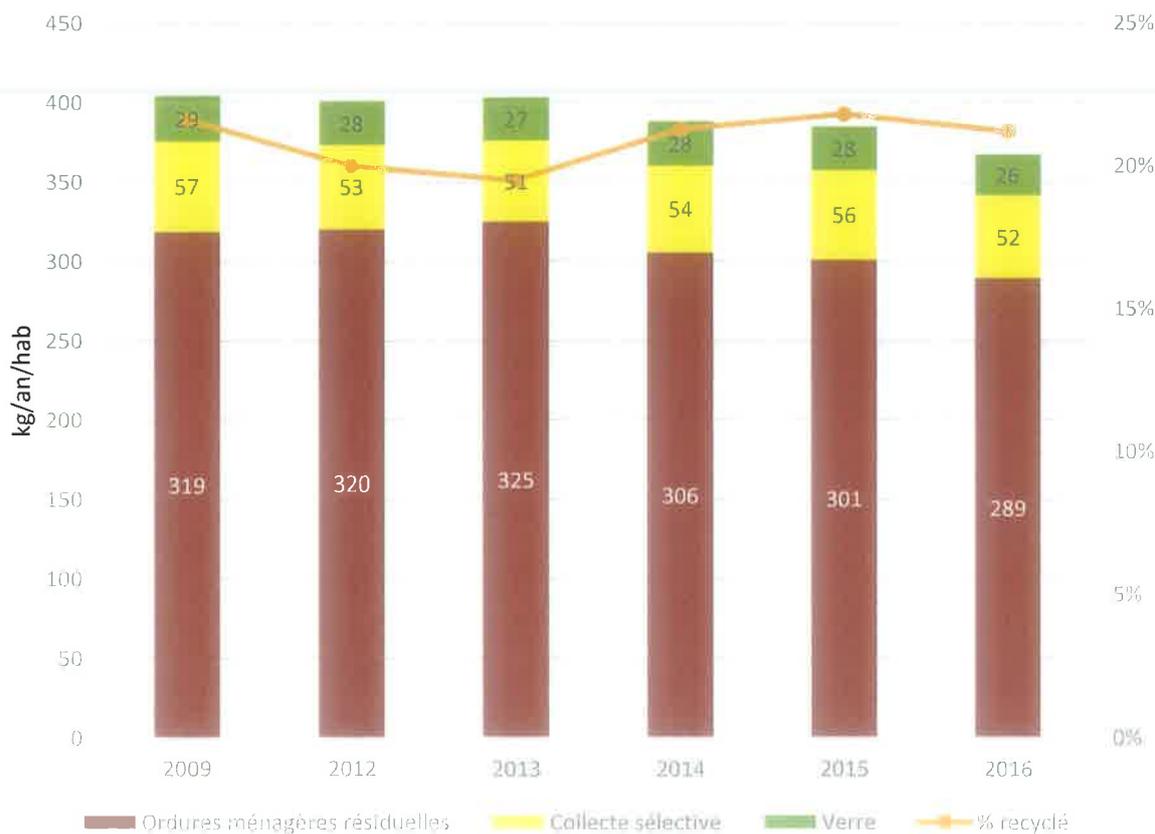
La baisse des ratios de déchets produits en 2016 peut s'expliquer par une assiette de population prise en compte réactualisée avec les derniers recensements de population.

	2009	2012	2013	2014	2015	2016	évolution ratio 2009 / 2015	évolution ratio 2015 / 2016	Indice de réduction 2016
Ordures ménagères	319	320	325	306	301	289	-5,51%	-3,87%	90,83
Collecte sélective	57	53	51	54	56	52	-1,16%	-7,29%	91,64
Verre	29	28	27	28	28	26	-4,97%	-6,86%	88,51
Total	405	401	403	388	385	367	-4,86%	-4,59%	90,78
% recyclé	22%	20%	20%	21%	22%	21%	0,86%	-3%	

Evolution des ratios des déchets collectés entre 2009 et 2016

L'indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 est calculé sur l'année 2009 (1^{ère} année du programme local de prévention des déchets).

Déchets collectés en régie



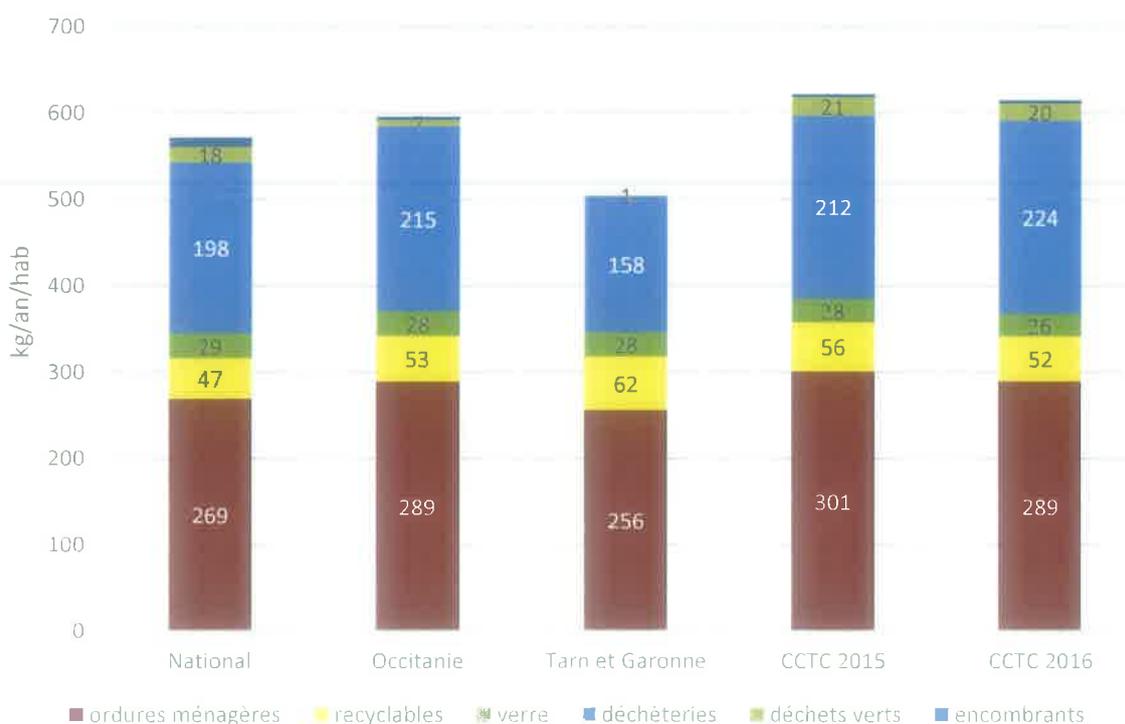
Evolution des ratios des déchets collectés entre 2009 et 2016

	ratio kg/an/hab						tonnage		
	National	Occitanie	Tarn et Garonne	CCTC 2015	CCTC 2016	évolution	2015	2016	Evolution
<i>Ordures ménagères</i>	269	289	256	301	289	-3,87%	8 111	8 230	1,46%
<i>Collecte sélective</i>	47	53	62	56	52	-7,29%	1 450	1 486	2,46%
<i>Verre</i>	29	28	28	28	26	-6,86%	751	730	-2,78%
<i>Déchèteries</i>	198	215	158	212	224	5,65%	6 411	6 773	5,65%
<i>Déchets verts</i>	18	7	1	21	20	-7,62%	644	595	-7,62%
<i>Encombrants</i>	11	4	0	4	4	0,72%	114	115	0,72%
Total	572	596	505	597	592	-0,95%	16 723	17 218	-0,02%

Comparaison des ratios de déchets collectés du national au local

Les ratios des 4 communes de la CCTC sont proches de ceux de l'Occitanie. Le ratio de déchets verts est plus élevé de par la présence d'une collecte en porte à porte dédiée.

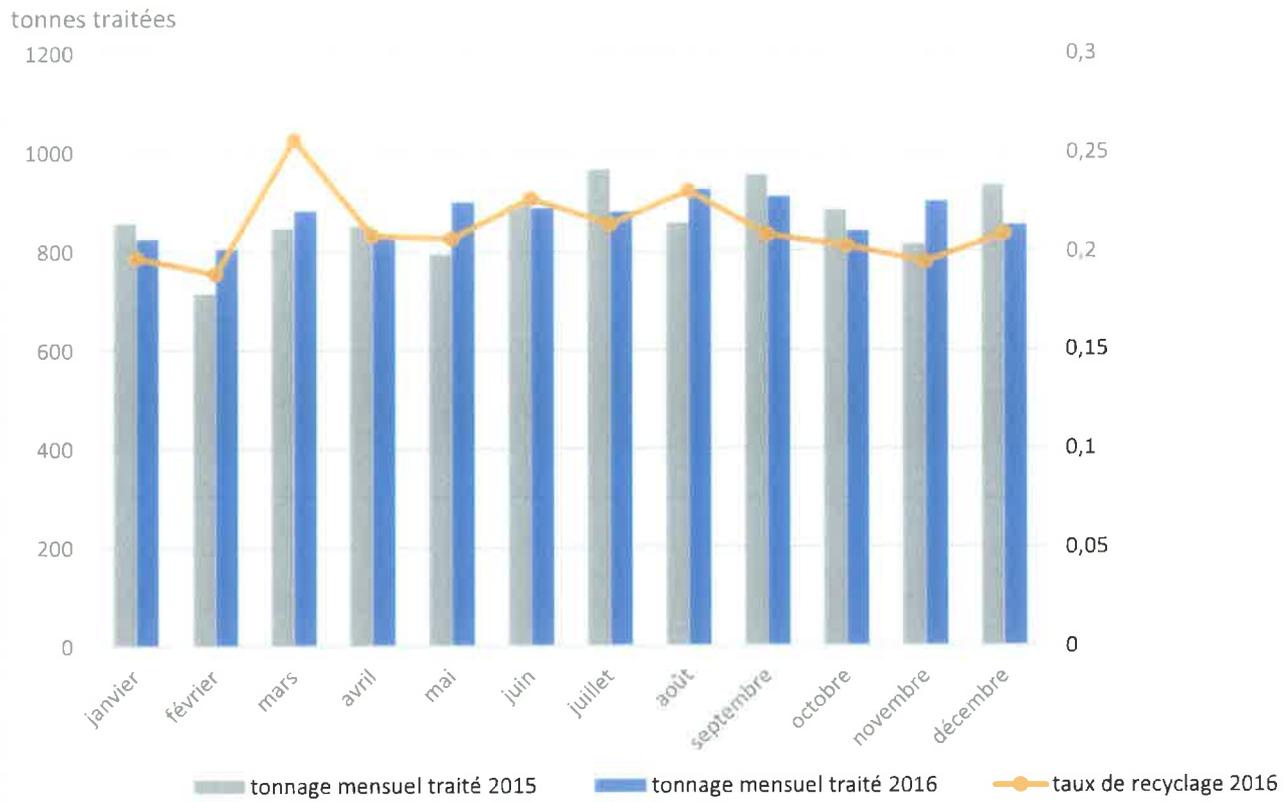
Ratio production totale des déchets



Comparaison des ratios de déchets collectés du national au local

Source pour les données nationales, régionales et départementales : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

Evolution des tonnages collectés en régie entre 2015 et 2016



Communes	2015							2016							évolution tonnage 2015/2016
	Nbre de rama-sages	Tonnage encom-brants	Tonnage réemploi	Tonnage DEEE	Total tonnages collectés	Km parcourus	Nbre de rama-sages	Tonnage encom-brants	Tonnage réemploi	Tonnage DEEE	Total tonnages collectés	Km parcourus			
Boudou	10	0,54	1,02	0,09	1,65	448	6	0,34	0,41	0,05	0,80	268	-100%		
Castelsarrasin	268	21,78	38,72	6,27	66,77	5 360	260	15,54	48,83	5,69	70,06	5 200	0%		
Durfort-Lacapelette	9	0,37	1,08	0,07	1,53	401	4	0,17	0,47	0,03	0,67	178	-121%		
Lizac	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0%		
Moissac	175	18,01	21,45	3,61	43,08	5 600	185	17,45	22,34	3,18	42,97	5 920	0%		
Montesquieu	10	0,27	0,97	0,12	1,36	580	5	0,18	0,46	0,07	0,70	290	-93%		
Total	472	40,97	63,24	10,17	114,38	12 389	460	33,67	72,52	9,02	115,21	11 856	1%		

Tonnages des encombrants, DEEE et réemploi collectés par Emmaüs 82 à domicile sur rendez-vous.

9 Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

9.1. Actions environnementales :

La prévention des déchets vise à réduire les quantités de déchets produits et d'en diminuer leur nocivité. Elle concourt à réduire les impacts de la collecte des déchets sur l'environnement (voir chapitre 5.2.). La prévention est complémentaire des actions de tri et de recyclage des déchets.

Une analyse des eaux en sortie des déchèteries a été réalisée par un laboratoire attestant d'une bonne qualité de l'eau.

9.2. Actions liées aux conditions de travail :

- Rédaction des fiches de poste de travail
- Formation du chef d'équipe à la prévention des accidents et à la sécurité
- Livret d'accueil avec les risques au poste de travail pour les nouveaux agents de collecte,
- Conduite d'actions correctrices pour supprimer les « points noirs » (marches-arrières, collectes bi-latérales...),
- Analyse du bruit en période d'activité des déchèteries réalisées par un laboratoire attestant d'un niveau sonore en dessous des limites réglementaires,
- Achat de matériel adapté conformément aux recommandations de la médecine professionnelle.
- Port par tous les agents d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants anti-coupure et tenue haute visibilité)
- Achats de produits de désinfection les moins nocifs possibles.
- Rénovation du vestiaire du garage de Moissac pour améliorer les conditions de travail.
- Aménagement d'ateliers pour le petit entretien des véhicules pour améliorer les conditions de travail
- Acquisition d'un camion-benne (26T) équipé d'une boîte automatique pour une conduite plus aisée et d'un système de prédisposition d'identification des bacs.

1. Montant annuel global des dépenses et des recettes du service déchets

Dépenses 2016		Recettes 2016	
Fonctionnelles - charge de structure (CCTC) - charge de communication (SIRTOMAD et CCTC)	120 811 €	Revente matériaux issu du tri (SIRTOMAD)	140 122 €
Prévention - chargé de prévention (SIRTOMAD) - composteurs (CCTC)	29 067 €	Soutiens éco-organisme - Eco-emballages (SIRTOMAD) - Eco-folio (SIRTOMAD) - Eco-organisme des déchèteries (CCTC)	305 967 €
Pré-collecte - bacs et sacs (CCTC) - caissons déchèteries (CCTC)	171 596 €	Autres produits - vente des sacs noirs (CCTC) - redevance déchèteries (CCTC)	41 789 €
Collecte (CCTC et SIRTOMAD)	1 150 133 €	TEOM	2 669 081 €
Transfert (CCTC et SIRTOMAD)	11 805 €		
Traitement - incinération (SIRTOMAD) - tri (SIRTOMAD) - enfouissement (SIRTOMAD et CCTC) - compostage (CCTC)	1 526 007 €		
SIEEOM et SMEEOM (CCTC)	125 554 €		
Communication (SIRTOMAD et CCTC)	30 296 €		
TVA (CCTC)	103 116 €		
Total des dépenses du service de traitement des déchets	3 238 089 €	Total des recettes du service de traitement des déchets	3 156 959 €

Les dépenses et recettes indiqués s'appliquent à l'ensemble du service des déchets présenté dans le présent document. Afin d'afficher un coût global du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, les chiffres ci-dessus cumulent les dépenses et recettes réalisées par la CCTC et par le SIRTOMAD.

Pour faciliter la compréhension et la lecture, la collectivité indiquée entre parenthèse est la collectivité qui participe aux dépenses ou aux recettes concernées.

Ces montants concernent l'ensemble des 6 communes de la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Ils comprennent également les charges de personnels et d'encadrement des collectes en régie.

Le taux de recouvrement du service est de 97%, le déficit est de 81 106 € en 2016. Il est calculé à partir du coût aidé, il ne prend pas en compte les recettes pour la vente des matériaux et les soutiens des éco-organisme.

2 Approche analytique des coûts

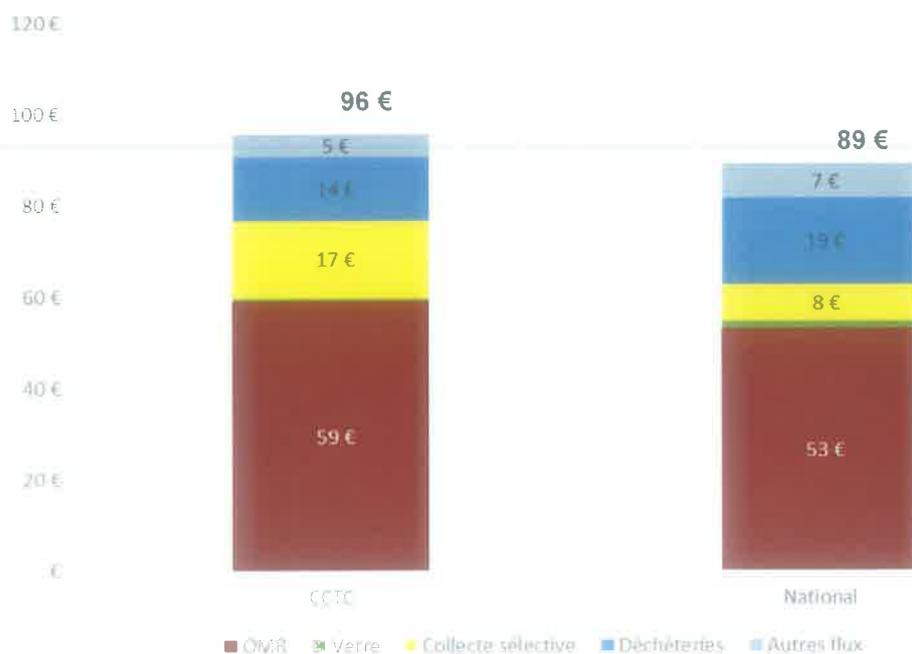
En complément de l'approche globale des coûts, une approche analytique est mise en œuvre pour déterminer d'autres indicateurs.

Les coûts intègrent l'ensemble des dépenses y compris celles liées aux frais généraux de la collectivité (ressources humaines, locaux...).

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers) et les soutiens des organismes agréés.

	OMR	Verre	Collecte sélective	Déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Textiles	Total CCTC
Coût aidé en € TTC	1 712 197 €	17 141 €	499 383 €	403 778 €	108 085 €	29 268 €	0 €	2 769 852 €
Coût aidé en € TTC par habitant	59 €	0,6 €	17 €	14 €	4 €	1 €	0 €	96 €
Coût aidé en € TTC par tonne	200 €	37 €	302 €	79 €	182 €	254 €	0 €	164 €

Coût aidé en € TTC par habitant



Le coût complet comprend l'ensemble des charges du service sans aucune déduction de recettes.

Poste	Coût complet en € HT	Coût complet en € HT par habitant	Coût complet en € HT par tonne
Structure	90 500 €	3,1 €	5,4 €
Communication	30 300 €	1,0 €	1,8 €
Prévention	29 100 €	1,0 €	1,7 €
Pré-collecte	171 600	5,9 €	10,2 €
Collecte	1 150 100 €	40 €	68,1 €
Transfert / Transport	11 800 €	0 €	0,7 €
Traitement	1 526 000 €	53 €	90,4 €
Collecte et traitement SIEEOM et SMEEOM	125 554 €	72 €	7,4 €
TVA	103 100 €	3,6 €	6,1 €
Total TTC	3 238 054 €	112 €	191,8 €

3. Modalités de financement

Outre la TEOM, la redevance spéciale des déchèteries et la vente des composteurs, le service « déchets » est financé par la CCTC sur ses fonds propres.

Les recettes de vente de matériaux issues de la collecte sélective sont perçues par le SIRTOMAD et les recettes issues des déchèteries sont perçues par Emmaüs 82.

3.1. Redevance Spéciale

Depuis le 1er juin 2009, la CCTC a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant les déchèteries intercommunales.

En 2016, la **redevance spéciale** a rapporté **19 641 €**.

Ci-dessous les tarifs appliqués aux professionnels en déchèterie en 2016.

Tarif 1	Ferrailles, batteries, piles, cartons, verre, huiles minérales, textiles non souillés, appareils électriques et électroniques, tubes fluorescents et ampoules à économies d'énergie, cartouches d'encre, extincteurs, objets réutilisables par Emmaüs	gratuit
Tarif 2	Bois compostables (non traités)	10 €/m3
Tarif 3	Bois traités	10 €/m3
Tarif 4	Gravats	22 €/m3
Tarif 5	Mélange de matériaux, encombrants*	22 €/m3
Tarif 6	Déchets spéciaux (produits toxiques, solvants, peinture...)	2 €/kg

En décembre 2016, la CCTC a mis en place un nouveau tarif pour le bois traité. Les autres tarifs sont inchangés depuis mai 2010.

Le Conseil Communautaire réuni le 7 avril 2016 a instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est directement liée aux propriétés foncières bâties.

La CCTC a encaissé une recette de **2 669 081 €** en 2016 (2015 : 2 580 394 €) soit une hausse de 1,3 %. Le taux de TEOM est un taux unique appliqué à l'ensemble des communes, il est de **10%** en 2016 (9,85% en 2015).

La TEOM apporte une recette de **88,43 € par habitant** à la CCTC.

3.3. La vente de composteurs

Les composteurs sont revendus par la CCTC à moitié du prix d'achat aux habitants de la CCTC. La vente des composteurs en 2016 a permis d'encaisser une recette de **1 661 €** en 2016 et de 645 € en 2015.

3.4. La vente des sacs noirs

La CCTC a cessé de fournir des sacs noirs pour la collecte des ordures ménagères en 2015. La vente de son stock de sacs noirs inutilisés aux communes de Castelsarrasin et Moissac a permis de recouvrir une recette de **20 544,08 €**.

4. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Pré-collecte

Les sacs de collecte sont fournis par la société Barbier dans le cadre d'un marché public de fournitures. Les bacs de collecte sont fournis par la société Plastic Omnium dans le cadre d'un marché public de fournitures.

Collecte des déchets

La collecte des encombrants en porte à porte est confiée à Emmaüs 82 dans le cadre d'une convention.

Traitement des déchets

Les encombrants issus des déchèteries sont envoyés au Centre d'Enfouissement Technique de la DRIMM à Montech.

Les déchets verts issus des déchèteries et des collectes en porte à porte sont envoyés vers la plateforme de compostage d'APAG Environnement à Castelsarrasin.

Titulaire	Montant 2015	Montant 2016	Evolution
-----------	--------------	--------------	-----------

		en € TTC	en € TTC	
Fourniture de sacs de collecte	Barbier	95 070,64 €	14 623,97 €	-84,62%
Fourniture de bacs de collecte	Plastic Omnium	45 579,24 €	34 860,84 €	-23,52%
Collecte des encombrants	Emmaüs 82	21 776,00 €	21 776,00 €	0 %
Mise en CET des encombrants	Drimm	175 879,70 €	177 151,54 €	0,72%
Traitement des déchets verts et du bois	Apag Environnement	83 624,70 €	65 326,38 €	-21,88%

5. Les principales dépenses d'investissement

Dépenses en € HT	
Extension et installation maison de l'intercommunalité	18 958,68 €
Achat de véhicules légers	27 549,42 €
Logiciel de collecte	17 966,40 €
Achat de bacs et de PAV verre	44 661,91 €
Achat BOM et réparations lourdes	203 888,76 €
Déchèteries (achat polybenne et caissons)	159 469,82 €
Total	472 494,99 €

**RAPPORT ANNUEL SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET
DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » - Année 2016**

Maison de l'intercommunalité
2006 route de Moissac
BP 50046
82102 CASTELSARRASIN

Directeur de la publication : Bernard GARGUY, Président de la Communauté de
Communes Terres des Confluences

Rédaction : Thomas GUILLAUME, Claire CAPDEVIELLE

Coordination de rédaction : Mélanie GAUTREAU

Photos : Communauté de Communes Terres des Confluences

Données : SIRTOMAD, Emmaüs 82, Ademe, Eco-emballages, Inddigo

Achevé d'imprimer en mai 2017